

Règlement sur les précurseurs

La Stratégie canadienne antidrogue est la réponse fédérale à la consommation nocive de substances. Celles-ci incluent : les drogues illégales, l'alcool, les produits pharmaceutiques, les produits pour inhalation et les solvants. La Stratégie repose sur une démarche équilibrée, qui entend réduire à la fois la demande et l'offre de drogues et de substances. Elle contribue à favoriser la santé et la sécurité au Canada par le biais d'initiatives fondées sur la prévention, le traitement, l'application de la loi et la réduction des méfaits.

Ébranler les fondements

Les drogues synthétiques comme la méthamphétamine, l'ecstasy (MDMA et MDA), le LSD et le PCP, ainsi que les laboratoires clandestins où elles sont fabriquées présentent un risque important pour la santé et la sécurité des Canadiens. Les produits chimiques – appelés « précurseurs » – souvent utilisés dans la production illicite de ces drogues peuvent être explosifs, inflammables et/ou fortement toxiques. En raison du risque d'incendie, d'explosion et de fuite de gaz nocifs, les laboratoires clandestins sont des lieux de crime dangereux posant un risque pour les premiers intervenants, tel que les policiers. Ils constituent également un danger pour l'environnement et risquent de contaminer les eaux souterraines puisque ces produits chimiques peuvent être déversés dans les égouts ou tout simplement jetés au sol.

Outre les mesures visant à réduire la demande de substances de ce genre, d'importantes initiatives d'application de la loi sont menées afin de réduire l'offre de drogues illégales. Pour soutenir les efforts engagés par les organismes d'application de la loi afin de réduire l'offre de substances synthétiques du genre, le gouvernement du Canada a instauré un nouveau règlement qui rend plus difficile l'accès aux précurseurs nécessaires à leur fabrication.


Le *Règlement sur les précurseurs* du Canada, pris en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et mis en œuvre en 2003, établit un système d'octroi de licences et d'inscription destiné à surveiller et à contrôler la production, la distribution, l'importation et l'exportation de précurseurs chimiques.

Le *Règlement* s'applique aux produits chimiques qui sont essentiels à la production de substances illégales, de même qu'à d'autres produits chimiques comme les solvants, qui entrent dans le processus de fabrication. Ce *Règlement* a pour but de contrôler la production et la distribution des précurseurs sans interférer outre mesure avec les activités commerciales et industrielles visant une utilisation légitime de ces produits. Parmi les autres exigences, soulignons que les producteurs et les utilisateurs légitimes doivent obtenir une licence ou une preuve d'inscription adéquate, tenir des dossiers précis, consigner toute transaction douteuse ou inhabituelle, appliquer des mesures de sécurité appropriées et déclarer la perte ou le vol de produits chimiques qui figurent dans le *Règlement*.

Le *Règlement sur les précurseurs*, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, et ses autres règlements permettent au Canada de respecter ses obligations internationales à titre de partie à de trois conventions de contrôle sur les drogues des Nations Unies. Aux termes de ces conventions, le Canada doit contrôler certaines activités liées aux drogues et aux autres substances figurant dans les annexes de ces conventions. Cela ne limite aucunement la capacité du Canada d'ajouter à cette liste d'autres substances qui pourraient le préoccuper tout particulièrement. La mise en œuvre par le Canada du *Règlement sur les précurseurs* a été louangée dans des rapports internationaux.

Le Règlement sur les précurseurs se trouve sur le site web du Ministère de la Justice Canada, à l'adresse suivante : <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-38.8/DORS-2002-359/index.html>





Vous trouverez de plus amples renseignements sur le processus de délivrance de licence et d'inscription sur le site web du Bureau des substances contrôlées, à l'adresse
http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/substancontrol/chem-chim/index_f.html

Pour en apprendre davantage sur la Stratégie canadienne antidrogue, veuillez visiter le site:
www.santecanada.gc.ca/sca

Découvrez ce que les paliers de gouvernements, les organisations gouvernementales, et les autres partenaires font à l'échelle nationale – le Cadre national d'action. Visitez
www.santecanada.gc.ca/sca-cna